

Les vaccins contre la Covid-19

en 6 questions pratiques

1. Pourquoi se vacciner ?

- ✓ Se vacciner permet de se **protéger** contre une maladie qui peut tuer.
- ✓ Les essais cliniques ont montré que les vaccins Pfizer et Moderna sont **efficaces à 90%**¹ contre la Covid-19, y compris ses formes **graves**. Le vaccin Astra Zeneca est **efficace à 70%**¹.
- ✓ Les vaccins à ARN messenger (Pfizer et Moderna) ou à protéine (Astra Zeneca) ont fait l'objet de recherches ces 20 dernières années et ont prouvé leur **sécurité**.
- ✓ Les vaccins ont reçu **l'autorisation** de l'Agence Européenne du Médicament et de la Haute Autorité de Santé en France.
- ✓ Il y a **plus de bénéfices** à se faire vacciner que de risques liés aux éventuels effets secondaires², qui se produisent **très rarement**.

2. Pourquoi vacciner certains publics en premier ?

- ✓ Les personnes âgées de **75 ans et plus**, les résidents âgés en **établissement**³, les personnes en situation de **handicap** hébergées en maison ou foyer d'accueil sont plus à risque de développer une **forme grave** de la maladie et d'en décéder : elles sont **prioritaires**.
- ✓ Les **professionnels de santé** et d'**accompagnement médico-social** sont exposés à un risque de transmission : ils sont **prioritaires**.
- ✓ Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un **très haut risque**⁴ de développer une forme grave de la Covid-19 et disposant d'une **ordonnance médicale** sont prioritaires.

3. Où se faire vacciner ?

- ✓ Le vaccin peut être administré en **hôpital**, en **établissement spécialisé**, en **centre de vaccination** ou en **équipe mobile de vaccination (EMV)**.
- ✓ La liste actualisée est disponible sur le site <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> ou par téléphone au **0 800 009 110**.

¹ Après l'administration de deux doses à deux semaines (Pfizer et Moderna) ou quatre semaines (Astra Zeneca) minimum d'intervalle

² Les effets indésirables incluent des réactions locales légères ou modérées qui disparaissent rapidement.

³ EHPAD, USLD, établissement de santé, service de soins de suite et réadaptation, résidences autonomie, résidences services, lieux de vie spécialisés

4. Comment le consentement est-il recueilli ?

- ✓ La vaccination n'est **pas obligatoire** et restera un **libre choix** pour chacun.
- ✓ Le consentement devra être **libre, éclairé** et recueilli **oralement** par le médecin au cours d'une **consultation pré-vaccinale**⁵.
- ✓ Une personne de **confiance**⁶ désignée par écrit pourra accompagner les personnes qui le souhaitent et participer au recueil du consentement.
- ✓ Un tiers ne peut se substituer au consentement ou au refus du candidat à la vaccination lorsque celui-ci est en pleine capacité d'exprimer un **choix éclairé**.

5. Dans quel cas le vaccin n'est pas recommandé ?

- ✓ La consultation pré-vaccinale permet d'écartier les candidats à la vaccination présentant des **contre-indications** telles que :
 - Une **hypersensibilité** à une substance active ou à l'un des excipients ;
 - Un historique de manifestations **allergiques** graves (ex : réactions anaphylactiques) ;
 - Un épisode infectieux en cours ;
 - Une vaccination **antigrippale** de moins de 3 semaines.
- ✓ Il n'est pas recommandé aux personnes malades de la covid-19 de se faire vacciner avant un délai de **3 mois minimum** après l'apparition des symptômes ou en cas de symptômes persistants⁷.
- ✓ Les vaccins sont indiqués pour les personnes âgées de 18 et plus⁸.

6. Que faire après avoir été vacciné ?

- ✓ Respecter les gestes barrière reste primordial car l'impact de la vaccination sur la contagiosité du virus reste à déterminer.
- ✓ Signaler toute apparition de signe ou d'effets secondaires à son médecin.

Sources

- ✓ Haute Autorité de Santé : [Réponses rapides vaccination](#) ; [Stratégie vaccinale 1](#) ; [Stratégie vaccinale 2](#)
- ✓ <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>
- ✓ Ministère des Solidarités et de la santé : [Supports de communication](#) ; [Portfolio vaccination anti-covid](#) ; [Guide de la vaccination contre la covid en EHPAD/USLD](#)

⁴ cancers, maladies rénales chroniques, transplantés etc.

⁵ La consultation pré-vaccinale est réalisée sur place ou, si cela n'est pas possible, en téléconsultation à distance

⁶ Si le résident n'a pas désigné de personne de confiance, un autre tiers peut participer au recueil du consentement : un mandataire judiciaire, un parent ou un proche, un bénévole d'accompagnement en qui la personne a confiance.

⁷ Les personnes cas contact sont invitées à réaliser un test avant d'envisager une vaccination

⁸ 16 ans et plus pour le vaccin Cominarty de Pfizer